L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 8 MARS 1853.

Imprimé et publié par
G. F. WEISSE & Comp.
Editeurs-Propriétaires :
G. F. WEISSE. N. DUPOUR.
F. DUVERGER. S. MARTY.
N° 81 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS :
MARDI MATIN, 8 MARS 1853.

TRAVAUX LEGISLATIFS.

Nos correspondances, nos dépêches et les amis qui nous avons à Baton-Rouge nous tiennent au courant de ce que fait la Législature et on sait les Chambres! Voilà une question que l'on entend souvent poser. Nous allons tâcher d'y répondre en quelques mots.

Notre système de judicature n'est pas encore terminé. Après une semaine de discussion, la Chambre s'est retrouvée juste au point de départ. Le comité chargé de l'étude de la question a été prononcé en faveur de l'établissement de neuf districts judiciaires et de la création d'une Cour des Preuves dans chaque paroisse. Les avis unanimes étaient partagés, et quelques membres du comité, formant la minorité, ont présenté de leur côté un rapport concluant à l'établissement de vingt-huit districts judiciaires auxquels seraient attachés la juridiction des cours des Preuves. Les deux rapports ont été mis à l'ordre du jour de lundi (hier) et envoyés à l'imprimeur. C'est donc à revoir.

Le bill pour amender la charte de la Nouvelle-Orléans est cette fois voté vendredi, sans la formidable opposition qu'il a soulevée au sein de la minorité. Le lendemain, les conservateurs se sont levés de prendre leur revanche et de mettre le bon vieux vote, il a été adopté par un strict vote de parti. Le projet de loi a été quelque peu amoindri, mais les bonnes gens qui maintenant toutes les réformes qui attribuent aux recorders de la Nouvelle-Orléans un pouvoir absolu sur la police sur les masses de travail, sur les maisons de jeu, sur la prison, etc. Chef de la police, capitaines, lieutenants, agents, watchmen, etc., tout ce bonheur personnel sera sous la bride des quatre juges d'instruction érigés en petits potentats ou plutôt en tyrannoux. Les commissaires des marchés et les inspecteurs d'élection seront nommés par les recorders! Si le bill devient loi, ces derniers seront transformés en petits personnages. Mais, direz-vous, pour exercer que le chef de la police, les capitaines et les lieutenants seront élus par le peuple? Un whig, M. Ranney, y avait bien pourvu. Il avait même formulé cette proposition dans un amendement, mais les bonhommes, qui entendent pratiquer la démocratie d'une manière toute particulière, se sont empressés d'étouffer la motion. Les whigs ont vite unanimement voté l'amendement de M. Ranney, tandis que tous les démocrates se sont prononcés dans la négative.

Le vote présenté samedi à la Chambre un bill tendant à ajouter de suspendre la vente des terres inondées jusqu'à ce que l'on puisse s'assurer de leur valeur relative et en reculer le prix. Ce projet de loi a été voté par le Sénat à une élection trois semaines, et à la Chambre est resté le même empressement l'Etat est coupable une notable spéculation de terres dont les prix sont maintenant trop peu élevés. Les législateurs de la Chambre ont encouragé la spéculation. A peine le Sénat avait-il adopté le bill que de toutes parts on s'est précipité vers les bureaux de la terre, et depuis dix à douze jours une grande partie du domaine a été accaparé. La présentation du bill à Baton-Rouge à la Chambre a été ajournée sans vote. Vendredi, en même temps que les deux chambres, étaient les uns, en faveur et grandement favorisé l'Etat, tandis que d'autres ont cherché à ne pas favoriser les spéculateurs qui ont accaparé les terres. Il reste encore deux couples de terres, disaient les autres, et c'est là trop tard pour empêcher que le monopole ne se fasse. Il est encore le bien-être de l'enfant n'a pas été adopté, mais on le pense qu'il sera reconsidéré. En attendant, les spéculateurs se présentent en foule, et trois cent mille parcelles sont déjà vendues. Grace à l'intégrité de l'Etat, et à la prudence même des spéculateurs, des terres inondées